

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1372**28 mai 2014****SOMMAIRE**

Aerium EBBC A S.à r.l.	65812	Clifter S.A.	65855
Aerium EBBC S.à r.l.	65813	Colorado Investments S.A.	65855
Agence Immobilière ISK S.à.r.l.	65815	Crèche Zoé et Soso Sàrl	65856
Alison Bildco S.à r.l.	65817	Crèche Zoé et Soso Sàrl	65856
A.M.I. Participations S.A.	65812	Dojolux S.à r.l.	65811
A.M.I. Participations S.A.	65813	eOffice Invest S.A.	65812
Ampacet Europe Holding S.à r.l.	65813	Hill Properties S.à r.l.	65812
Ampacet Europe S.A.	65815	L'Européenne de l'Immobilier S.A.	65812
ArcelorMittal Belval & Differdange	65814	LF Hotels Acquico II (GP) S.à r.l.	65837
Athena Asset 4 S.à r.l.	65814	Valauchanus Sopaneer S.C.A.	65810
A.T.S., Accounting and Tax Solutions S.à.r.l.	65813	Valauchan Sopaneer International S.C.A.	65810
AXA Luxembourg S.A.	65856	Valsuper Unigret International S.C.A. ...	65810
Beaulieu Properties SA	65816	Vaneriaux S.A.-SPF	65810
Beckman Coulter Holding S.à r.l.	65816	Velo Investissement S.à r.l.	65810
BPR Holdings S.à r.l.	65856	Visionary Wines S.A.	65828
BPR Mezzco Parent S.à r.l.	65856	VR Netze Luxemburg S.à r.l.	65810
BPR Mezzco S.à r.l.	65814	Welcome Invest S.A.	65811
Capital NL Topco S.à r.l.	65813	Welcome Invest S.A.	65811
Classic Cars Management S.à r.l.	65815	Western Union Luxembourg Holdings 4 S.à r.l.	65811
Clausen 1 S.à r.l.	65817	Wolfgang STARK S.A.	65811
Clausen 2 S.à r.l.	65855		

Valauchan Sopaneer International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 52.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044941/9.

(140050635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Valauchanus Sopaneer S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 140.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044942/9.

(140050629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Valsuper Unigret International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 63.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044945/9.

(140050626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Vaneriaux S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 176.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044946/9.

(140051022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

VR Netze Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 116.950.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044952/9.

(140051150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Velo Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 151.176.

Les comptes annuels au 31 December 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044933/9.

(140050814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Western Union Luxembourg Holdings 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 820.851,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 163.546.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2014.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2014044953/13.

(140051272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Wolfgang STARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 5, route de Grevenmacher.
R.C.S. Luxembourg B 26.016.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044955/9.

(140051655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Welcome Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 66.245.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044957/9.

(140051435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Welcome Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 66.245.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044958/9.

(140051436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Dojolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 111.447.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2014.
Pour la société
FIDUCIAIRE ACCURA S.A.
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2014045130/14.

(140051701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

eOffice Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 90.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

eOFFICE INVEST S.A.

Référence de publication: 2014044994/10.

(140051667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

L'Européenne de l'Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4750 Pétange, 33, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 185.564.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2014044988/11.

(140051617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Hill Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 163.179.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société datées du 31 mai 2013 que Monsieur Ludovic Blettery, né le 1^{er} mars 1979 à 42300 Roanne, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Xavier Brasseur à L-4040 Luxembourg, a été nommé gérant B de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Hill Properties S.à.r.l.
Signature

Référence de publication: 2014044987/15.

(140051075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Aerium EBBC A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 112.831.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045001/9.

(140052246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

A.M.I. Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 34.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044998/9.

(140052115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

A.M.I. Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 34.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044999/9.

(140052116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Aerium EBBC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 108.429.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045002/9.

(140052247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

A.T.S., Accounting and Tax Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 105.396.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Coppens Benjamin.

Référence de publication: 2014045000/10.

(140052127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Ampacet Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 586.092,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Z.I. Riedgen.
R.C.S. Luxembourg B 165.277.

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique de la Société en date du 11 mars 2014 que:

1. Monsieur Joël SLUTSKY a démissionné avec effet au 10 mars 2014 en tant que gérant de catégorie B de la Société;
2. Monsieur Andrew MCCLELLAN, né le 28 novembre 1953 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 1, Settlers Road, Bethel CT 06801, Etats-Unis d'Amérique, est nommé avec effet au 10 mars 2014 gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014045007/15.

(140052066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Capital NL Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 184.271.

Les statuts coordonnés au 4 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014045084/11.

(140052282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Athena Asset 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.128.

L'actionnaire unique de la Société a décidé d'approuver en date du 20 mars 2014:

- la démission de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat;
- la démission de Michael Furth en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat;
- la nomination de Brett Lashley en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat, né à Silver Spring (Etats Unis d'Amérique), le 23 décembre 1973, et ayant son adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HT Londres;
- la nomination de Richard Spencer en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat, né à Rotherham (Royaume-Uni), le 14 septembre 1974, et ayant son adresse professionnelle au 133, Fleet Street, Peterborough Court, EC4A 2BB Londres.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 20 mars 2014 composé comme suit:

- Marielle Stijger, Gérant
- Dominique Le Gal, Gérant
- GS Lux Management Services Sàrl, Gérant
- Brett Lashley, Gérant
- Richard Spencer, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2014045011/26.

(140052312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

BPR Mezzco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045078/9.

(140052329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

ArcelorMittal Belval & Differdange, Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 41.983.

Ratification d'une cooptation

L'Assemblée générale ordinaire du 21 mars 2014 a ratifié la cooptation faite par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 21 juin 2013, et a procédé à l'élection définitive en qualité d'administrateur, de Monsieur Gérard FERGUSON en remplacement de Monsieur Jean-Michel DENGLER, démissionnaire, pour achever le mandat de ce dernier qui est venu à expiration lors de ladite assemblée.

Prorogation du mandat des administrateurs

L'Assemblée générale ordinaire du 21 mars 2014 a reconduit pour une nouvelle période de un (1) an les mandats des administrateurs suivants:

- André Bock, avec adresse au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette
- Jean-Claude Bernardini, avec adresse au 60 bld. J.F. Kennedy, L-4170 Esch-sur-Alzette
- Gérard Ferguson, avec adresse au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette
- Robert Fornieri, avec adresse au Site de Differdange, L-4503 Differdange
- Jean-François Liesch, avec adresse au Site de Differdange, L-4503 Differdange
- Valérie Massin, avec adresse au Site de Belval, L-4008 Esch-sur-Alzette
- Jacques Nilles, avec adresse au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette
- Nico Reuter, avec adresse au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette

- Marco Walentiny, avec adresse au 19-21 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Jeannot Waringo, avec adresse au 2 rue de la Congrégation, L-2931 Luxembourg
Leurs mandats viendront à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2015.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014045010/28.

(140051709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Ampacet Europe S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Z.I. Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 50.309.

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 11 mars 2014 que:

1. Monsieur Joël SLUTSKY a démissionné avec effet au 10 mars 2014 en tant qu'administrateur de classe B de la Société;
2. Monsieur Andrew MCCLELLAN, né le 28 novembre 1953 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 1, Settlers Road, Bethel CT 06801, Etats-Unis d'Amérique, est nommé avec effet au 10 mars 2014 administrateur de classe B de la Société pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014045008/15.

(140052068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Classic Cars Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 142.350.

Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 27 mars 2014

Il résulte de ladite résolution que:

- Monsieur Herman J.J. MOORS, né le 3 novembre 1944 à Bilzen (Belgique), administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg a été nommé Gérant de catégorie A en remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI.

Monsieur Herman J.J. MOORS a repris le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Référence de publication: 2014045091/15.

(140051818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Agence Immobilière ISK S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 120.468.

Assemblée générale extraordinaire du 14/02/2014

L'an deux mille quatorze, le quatorze février

A Luxembourg, à 18.30 heures.

L'assemblée générale extraordinaire a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1) Monsieur David VERONA, employé privé, né le 26 août 1957 à Luxembourg, ayant son domicile au 23, Rue des Champs, L-7312 à Steinsel, associé et gérant unique de la Société et détenteur de 50 parts sociales sur un total de 100 parts sociales et Madame Pia HAAN, sans état, née le 23 septembre 1956 à Luxembourg, ayant son domicile au 23, Rue des Champs, L-7312 à Steinsel, associée et détenteur de 50 parts sociales sur un total de 100 parts sociales prennent la résolution suivante:

I. le siège social de la Société sera transféré de son adresse au 15, Rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg à l'adresse L-1660 Luxembourg, 56, Grand Rue avec effet au 10/11/2013.

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et de tout ce qui précède, le présent procès-verbal est dressé et signé par les comparants, date qu'en tête des présentes.

DONT ACTE.

Rédigé en deux exemplaires originaux, dont les personnes soussignées reconnaissent chacune avoir reçu un exemplaire original dûment signé, le deuxième exemplaire original étant destiné au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg (RCSL).

David VERONA / Pia HAAN.

Référence de publication: 2014045020/25.

(140051719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Beulieu Properties SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 155.887.

—
EXTRAIT

L'Actionnaire unique prend acte de la démission de Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, de Mr Jean Marc Debaty et de Mr François Manti de leur fonction d'Administrateurs de la Société avec effet immédiat.

L'Actionnaire unique décide de nommer Mr Alexis Kamarowsky, né le 10/04/1947 à Strang Jetz Bad Rothenfelde, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg, Mr Gerd Joseph Hermann Otte, né le 19/08/1948 à Ludwigsburg, Allemagne, avec adresse au 3, Um Kallek, L-5369 Schuttrange, Luxembourg, et Mr Michael Tapajoz Hemiing Schröder-Castendyck né le 30/10/1950 in Hamburg, Allemagne, avec adresse au 132, Rue des Aubepines, L-1145 Luxembourg, comme Administrateurs de la Société avec effet immédiat. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/03/2014.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014045049/20.

(140052269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Beckman Coulter Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 69.032.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.341.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 20 mars 2014 que:

- Monsieur Bert Ringel, né le 27 mai 1967 à Keulen, Belgique, ayant son adresse professionnelle à Office Hach Lange, Motstraat 54, 2800 Mechelen, Raghen Business Center 2, Belgique, a démissionné, avec effet au 25 mars 2014, de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société,

- Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné avec effet au 25 mars 2014, de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société,

- Monsieur Karel Heeren, né le 14 février 1973 à Genk (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommée Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 25 mars 2014, pour une durée indéterminée.

Depuis le 25 mars 2014, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Frank McFaden, né le 14 octobre 1961 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2200 Pennsylvania Ave. NW, Suite 800, Washington, DC 20037-1701, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Karel Heeren, prénommé,

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Emmanuel Mougeolle, né le 3 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Pour extrait conforme

Beckman Coulter Holding S.à r.l

Karel Heeren

Gérant de Catégorie A et dûment autorisé

Référence de publication: 2014045050/33.

(140051792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Clausen 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 141.437.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2014045092/12.

(140051942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Alison Bildco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 185.617.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of March.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Alison Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

represented by Me Paul Lanois, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 19 March 2014; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

"Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the Shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Alison Bidco S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) to the extent and in consideration of such Classes of Shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules set in article 5 of these Articles of Incorporation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
Alison Midco S.à r.l.	EUR 12,500.-	1,250,000	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	1,250,000	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1.300).

Transitory provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2014.

Shareholders resolutions *First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Michiel Kramer, company director, born on 25 January 1961 in Hilversum (the Netherlands), with professional address at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Class B Manager;
- Mr Heiko Dimmerling, company director, born on 13 January 1970 in Fulda (Germany), with professional address at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Class B Manager;
- Mr Lars Frankfelt, company director, born on 20 July 1956 in Brännkyrka (Sweden), with professional address at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, as Class A Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt mars,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Alison Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Maître Paul Lanois, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 mars 2014, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

«Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des Parts Sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Alison Bidco S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera

requis pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est dirigeant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, comptes annuels, distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) dans la limite et en tenant compte des Catégories de Parts Sociales émises au moment de la liquidation, conformément aux règles prévues à l'article 5 de ces Statuts.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Montant libéré
Alison Midco S.à r.l.	EUR 12,500.-	1.250.000	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	1.250.000	EUR 12,500.-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2014.

*Assemblée générale extraordinaire
Première résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Michiel Kramer, dirigeant de société, né le 25 janvier 1961 à Hilversum (Pays Bas), ayant sa résidence professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant de Catégorie B;

- Monsieur Heiko Dimmerling, dirigeant de société, né le 13 janvier 1970 à Fulda (Allemagne), ayant sa résidence professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant de Catégorie B;

- Monsieur Lars Frankfelt, dirigeant de société, né le 20 juillet 1956 à Brännkyrka (Suède), ayant son adresse professionnelle au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3QL, en tant que Gérant de Catégorie A.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Lanois, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 21 mars 2014. REM/2014/662. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 28 mars 2014.

Référence de publication: 2014045004/610.

(140051880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Visionary Wines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 18, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 185.528.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on 21st March.

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Mrs Elisabeth VILLEMENOT, employee, born on 21st April 1980 in Neuilly-Sur-Seine (France), residing at L-2213 Luxembourg, 18, rue de Nassau;

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a public limited liability company (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation.

Name, Duration, Registered office, Purpose

Art. 1^{er}. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name "VISIONARY WINES S.A." (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalized.

Art. 4. The purpose of the Company is

Wine Wholesaler

The acquisition of ownership interests in any companies or enterprises, in Luxembourg and abroad, in any form whatsoever, by means of purchase, exchange or any other manner, as well as the management, the control and the exploitation of such ownership interests. The Company may also dispose of such ownership interests by means of sale, exchange or any other way.

The Company may borrow in any form, in particular by the issue of bonds, convertible or not, the subscription of bank loans or shareholders loans. The Company may grant loans, financial assistance, advances and guarantees to the companies in which it holds directly or indirectly an interest.

It may also acquire securities of any kind, cash deposits, treasury notes, and may perform any other form of investment among which shares, bonds, options or warrants. The Company may acquire them by purchase, subscription or any other manner, sell them and/or exchange them.

The Company may purchase and sell real estate properties or property rights, in the Grand-Duchy of Luxembourg and/or abroad. The Company may also carry out any transaction related to real estate properties, or to property rights, including the direct or indirect acquisition of ownership interests in companies, in Luxembourg or/and abroad, whose main business purpose is the purchase, the development, the promotion, the sale, the management and/or the lease of real estate properties, or property rights.

The purpose of the Company is also the holding, the purchase, the exploitation, the management and the sale of intellectual properties of any kind, registered in Luxembourg or abroad, addition certificates and improvement patents, methods, processes, inventions, trademarks, licenses, know-outs as well as the full or partial franchise of any license of such intellectual properties.

The Company may carry out any activity such as industrial, commercial, financial, regarding movable or real estate properties, related directly or indirectly, fully or partially to its corporate purpose.

The Company may fulfill its corporate purpose directly or indirectly in its own name or on behalf of third parties, on its own or by partnership, carrying out all the transactions compatible with the enhancement of such a purpose, or of the purpose of the companies in which it holds an interest.

In general, the Company may take all measures of control and/or supervision and can carry out all the transactions that it considers useful for the fulfillment of its corporate purpose; it may also hold the office, remunerated or not, of member of the management board of other companies, in Luxembourg and abroad.

Corporate capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at forty thousand Euro (EUR 40,000.-), represented by forty (40) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, carrying one voting right in the general assembly.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may repurchase its own shares under the conditions provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The Company will recognize only one (1) holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Management

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not to be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the provisions of the Law.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its members one (1) chairman, and may choose from among its members one (1) vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by fax, or by any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or any other mean of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, whose deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two (2) directors. In case the board of directors is composed of one (1) director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly, in accordance with article 60 of the Law. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 10. The Company will be bound in all circumstances vis-à-vis third parties by the joint signature of two directors or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound vis-à-vis third parties by the signature of the sole director.

However, for all operation within the scope of activities subject to prior authorization from the Ministry of Small and Tourism, the Company will always be bound by joint signatures of one Director and the person in whose name authorization is issued, either by the sole signature of the daily management or sole Director provided that the signer is holder of the individual trade permit.

Supervision of the Company

Art. 11. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

Shareholders' Meetings

Art. 12. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors.

The board of directors must convene the general meeting on request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 13. The annual General Meeting is held on the third Wednesday in the month of June at 2.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one (1) vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax or by any similar mean of communication.

Except as otherwise required by Law or by the Articles, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, whose deliberation must be broadcasted uninteruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 14. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Business year, Allocation of profits

Art. 15. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Company. On the net profit, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Dissolution, Liquidation

Art. 17. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 18. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Law.

Transitory dispositions.

1) The first fiscal year will begin on the date of incorporation of the Company and will end on thirty-first December 2014.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2015.

Subscription and payment

The previously mentioned appearing party has subscribed to the shares created as follows:

Mrs Elisabeth VILLEMINOT, described above:

Forty 40 shares as full ownership

Total: Forty (40) shares

The shares have been fully paid up in cash, and as a result an amount of forty thousand Euros (EUR 40,000) is at the disposal of the Company, as verified by the acting notary who expressly confirms this.

Estimate of costs.

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at one thousand two hundred euro (EUR 1.400.-).

Extraordinary general meeting.

Here and now, the aforementioned person, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, has proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

2) The following are appointed directors:

- Mrs Elisabeth VILLEMINOT, private employee, Born in Neuilly-Sur-Seine (France), 21st avril 1980, residing in L-2213 Luxembourg, 18 rue de Nassau.

- Mrs Aurore DULIEU, independant director, born in Mons (Belgique) on 17th May 1976, residing in L-6931 Mensdorf, 15, rue Wangert.

- Mr Yves SCHMIT, accountant, born in Esch-sur-Alzette on 14th march 1972, residing professionally in L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

3) Is appointed auditor:

Mr Carine BITTLER, accountant, born in Horgenzell (Germany) on 10 october 1949 residing professionally in L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.

5) The registered office is fixed at L-2213 Luxembourg, 18, rue de Nassau

6) The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 9 of the by-laws.

Mrs Elisabeth VILLEMINOT prenamed, is appointed as Managing Director and will bind the Company, toward third parties, by his sole and individual signature.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in L-4031 Esch/Alzette, 32A, rue Zénon Bernard, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the French text will prevail.

The document having been read to the appearing party, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-/Alzette,

A comparu:

Madame Elisabeth VILLEMINOT, employée privée, née le 21 avril 1980 à Neuilly-sur Seine (France), demeurant à L-2213 Luxembourg 18, rue de Nassau.

Lequel comparant a décidé de constituer une société anonyme conformément aux statuts suivants:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée «VISIONARY WINES S.A.» (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet

Courtage en Vins.

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut acquérir toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et peut réaliser toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou de toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La Société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que faire toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

La Société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000) représenté par quarante (40) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action au regard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un (1) président et pourra également choisir parmi ses membres un (1) vice-président. Il pourra également choisir un (1) secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil l'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen similaire de communication, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, ce dernier signera ces documents.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 10. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le

conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par sa seule signature.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Surveillance de la Société

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentent tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale sur demande d'actionnaires représentant au moins un dixième au moins du capital social.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième mercredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiées dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une (1) voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication, une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent en connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire les caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier de chaque et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales,

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 17. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 18. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente-et-un décembre 2014.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Souscription et libération

Le comparant prénommé a souscrit aux actions créées comme suit:

Madame Elisabeth VILLEMENOT, prénommée:

Quarante(40) actions

Les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de quarante mille euros (40 000 Euros) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.400.-).

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant le comparant, prénommé, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Elisabeth VILLEMENOT, employée privée, née à Neuilly-Sur-Seine (France), le 21 avril 1980, demeurant à L-2213 Luxembourg, 18 rue de Nassau.

- Madame Aurore DULIEU, administratrice indépendante, née à Mons (Belgique), le 17 mai 1976, demeurant à L-6931 Mensdorf, 15, rue Wangert.

- Monsieur Yves SCHMIT, comptable, né à Esch-sur-Alzette le 14 mars 1972, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Madame Carine BITTLER, comptable, née à Horgenzell (Allemagne) le 10 octobre 1949, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

5) Le siège social est fixé à L-2213 Luxembourg 18, rue de Nassau.

6) Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts de la société.

La gestion journalière de la Société est déléguée à Madame Elisabeth VILLEMENOT, prénommée qui portera le titre d'administrateur-délégué et partant, pourra engager la société vis-à-vis des tiers par sa signature individuelle.

DONT ACTE, fait et passé à L-4031 Esch/Alzette, 32A, rue Zénon Bernard.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: VILLEMENOT, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24/03/2014. Relation: EAC/2014/4098. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014044254/458.

(140050197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

LF Hotels Acquico II (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 175.057.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of the month of March, before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of LF Hotels Acquico II (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 175.057 and having a share capital of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) (the Company). The Company has been incorporated on February 1st, 2013 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have been last amended on February 18, 2013 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1) Leopard Germany Holding Hotels S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 155.841 and having a share capital of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) (Leopard), represented by Bakary Sylla, acting in his capacity as manager,

2) LF Hotels Acquico IV S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg RCS under number B 175.707 (LFHA), represented by LF Hotels Acquico IV (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg RCS under number B 175.702 and having a share capital of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) in its capacity as general partner, represented by Ole MARQUARDT, acting in his capacity as sole manager.

The appearing parties referred to under items one (1) and two (2) above are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the Shareholders.

The Shareholders, represented as described above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That one hundred (100) shares having a par value of two hundred Euro (EUR 200.-) per share, representing the entirety of the share capital of the Company of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Amendment to the corporate object of the Company and to article two (2) of the articles of association of the Company (the Articles) which shall be renumbered as article three (3) and shall in the English version of article three (3) of the amended and restated Articles as adopted under item five (5) below henceforth read as follows:

« **Art. 3. Corporate Objects.** The Company shall be appointed as and act as the general partner of the Partnership.

The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.»

3. Conversion of the existing shares of the Company into seventy-five (75) class A shares and twenty-five (25) class B shares, all such shares having a par value of two hundred Euro (EUR 200.-) each and subsequent amendment to article six (6) of the Articles.

4. Shortening of the first accounting year to March 28th, 2013 and subsequent amendment to the article twenty (20) of the Articles to align accordingly the subsequent accounting years of the Company.

5. Full restatement and renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles.

6. Designation of Mr. Bakary Sylla and Mr. Robert Kimmels, previously appointed as Managers of the Company, as Class A Managers of the Company, effective as of the date of the Meeting for an undetermined period of time.

7. Appointment of (i) Ms. Martina Schuemann as new Class A Manager of the Company, effective as of the date of the Meeting for an undetermined period of time and (ii) Mr. Ole Marquardt as new Class B Manager of the Company, effective as of the date of the Meeting for an undetermined period of time.

8. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First Resolution:

The entirety of the corporate share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders present or represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance of the Meeting.

Second Resolution:

The Meeting resolves to amend the corporate object of the Company and amend article two (2) of the Articles which shall be renumbered into article three (3) and which shall in the English version of article three (3) of the amended and restated Articles as adopted under the Third Resolution below henceforth read as follows:

« **Art. 3. Corporate Objects.** The Company shall be appointed as and act as the general partner of the Partnership.

The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.»

Third Resolution:

The Meeting resolves to convert the existing shares of the Company into seventy-five (75) class A shares and twenty-five (25) class B shares, all such shares having a par value of two hundred Euro (EUR 200.-) each, which are held as follows:

Leopard: seventy-five (75) class A shares; and

LFHA: twenty-five (25) class B shares.

The Meeting further resolves to amend article six (6) of the Articles which shall have the wording reflected in the English version of article six (6) of the amended and restated Articles as adopted under the Fifth Resolution below.

Fourth Resolution:

The Meeting resolves to shorten the first accounting year to March 28th, 2013 and to subsequently amend article twenty (20) of the Articles to align accordingly the subsequent accounting years of the Company which shall have the wording reflected in the English version of article twenty (20) of the amended and restated Articles as adopted under the Fifth Resolution below.

Fifth Resolution:

The Meeting resolves to fully restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles which shall henceforth read as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Affiliate	means, in relation to any person or body corporate: (a) any other person or body corporate who directly or indirectly Controls, is Controlled by or is under common Control with, such person or body corporate; or (b) any other person who is an officer, manager or partner of such person or body corporate, or (c) in relation to any individual natural person that person's spouse, civil partner, widow, widower, mother, father, grandmother, grandfather, lineal descendant (including adopted or step descendants) of the relevant person or his or her brother or sister (Qualifying Person) and the trustees of any trust settlement under which a Qualifying Person is or is capable of being a beneficiary; or (d) in relation to any body corporate, a body corporate which holds such body corporate (Holding Body Corporate) or is a subsidiary of such body corporate or a subsidiary of such Holding Body Corporate.
Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company.
Business Day	means any day (other than a Saturday, Sunday or public holiday) when banks in England, Germany and Luxembourg are generally open for non-automated banking business.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Class A Manager	means the person appointed as such by the General Meeting upon proposal by the Class A Shareholders in accordance with article 12.
Class A Shareholders	means the holders of the Class A Shares and Class A Shareholder means any of them.
Class A Shares	means the class A Shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of two hundred Euro (EUR 200,-) each and Class A Share means any of them.
Class B Manager	means the person appointed as such by the General Meeting upon proposal by the Class B Shareholders in accordance with article 12.
Class B Shareholders	means the holders of the Class B Shares and class B Shareholder means any of them.
Class B Shares	means the class B Shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of two hundred Euro (EUR 200,-) each and Class B Share means any of them.
Company	means "LF Hotels Acquico II (GP) S.à r.l."
Control	means the power of a person or body corporate, directly or indirectly, to effectively direct the affairs of the relevant body corporate in accordance with the wishes of that person or body corporate; including, without derogating from the generality of the aforesaid:

	(a) by means of the ownership or control of (directly or indirectly) more than fifty-one per cent (51%) of the voting rights of the relevant body corporate; or
	(b) the ability to appoint or remove directors or managers of the relevant body corporate holding a majority of the voting rights; or
	(c) any other arrangement which have the same practical effect as (a) and (b) above and the meaning of Controlled shall be construed accordingly.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the Class A Manager(s) and the Class B Manager(s) and Manager means any of them.
Partnership	means LF Hotels Acquico II S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple) incorporated under the laws of Luxembourg.
RCS	means the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg).
Relevant Day	means either the 15 th of February, 15 th of May, 15 th of August or 15 th of November.
Shareholders	means the Class A Shareholder and the Class B Shareholder as registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Agreement	means the joint-venture agreement entered into by the Shareholders, the Partnership and the General Partner dated March 21, 2013, as may be amended, supplemented or modified from time to time.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the Class A Shares and the Class B Shares and Share means any of them.
Unanimous Consent	means the consent of all Managers, as evidenced by a resolution signed by all Managers.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is “LF Hotels Acquico II (GP) S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

Art. 3. Corporate Objects. The Company shall be appointed as and act as the general partner of the Partnership.

The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board.

The Board shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-), represented by seventy-five (75) Class A Shares and twenty-five (25) Class B Shares having a par value of two hundred Euro (EUR 200.-) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscriptions of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers.

The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire).

The Company may repurchase or redeem its own Shares only with the unanimous consent of the Shareholders, provided that the repurchased or redeemed Shares shall be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

Art. 8. Transfer Restrictions. A Shareholder may not sell, assign, transfer, exchange, pledge, encumber or otherwise dispose of its Shares, directly or indirectly, unless (i) such transfer is entered in the register of Shareholders, (ii) is made in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement and (iii) the transferee agrees to become a party to the Shareholders Agreement and executes such further documents as may be necessary to make it a party to the Shareholders Agreement.

Notwithstanding article 24 paragraph 2 hereof, the transfer restrictions set out in the Articles and/or in the Shareholders Agreement shall not apply to any transfer of the Shares by way of enforcement (full or partial) of any security interest created over the Shares.

Subject to the provisions of the previous paragraphs hereof, a Shareholder shall transfer its Shares pursuant to any provision of the Shareholders Agreement requiring such transfer (including but not limited to, any right of first refusal, tag-along and drag-along provisions set forth therein - as well as in the case of an event of default under section 25.1 of the Shareholders Agreement in which case the transfer will be at a discount as further detailed in the Shareholders Agreement).

Any purported transfer of Shares other than in accordance with the Shareholder Agreement and the Articles shall be null and void, and the Board shall not reflect in the register of Shareholders any change in the ownership of Shares pursuant to any such transfer.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the

Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the annual General Meeting, on the first Monday in September of each year at 11:30 a.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote. The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

A quorum for the General Meeting shall exist, only if there is at least one Class A Shareholder and one Class B shareholder (in person, via video or audio conference or proxy), save in relation to a General Meeting convened with respect to certain matters as described in the ninth paragraph of article 13 below, in which case the Class B Shareholder shall not be required for the quorum.

Subject to the terms of the Shareholders Agreement and the terms of these Articles, resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended, and the rights attached to any of the Shares, only with the unanimous consent of the Shareholders.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by a Board which shall be composed of Class A Manager(s) and Class B Manager(s). No Manager other than a Class A Manager or Class B Manager may be appointed.

The Class A Shareholder may propose at least three (3) Class A Managers of which three (3) shall be appointed by the General Meeting. The Class B Shareholder may propose at least one (1) Class B Manager of which one (1) shall be appointed by the General Meeting.

The Class A Shareholder or the Class B Shareholder may propose to the General Meeting to remove their respective Managers (such that the Class A Shareholder may propose to remove any A Managers, and the Class B Shareholder may propose to remove the B Manager, but not otherwise) by serving a written notice to the Company to convene the General Meeting to this effect. The relevant Shareholder shall be entitled, on the terms of this article 12, to appoint a replacement Manager, provided that the maximum number of A Managers which may be proposed for appointment by the Class A Shareholder shall always be three (3) and the maximum number of B Managers which may be proposed for appointment by the Class B Shareholder shall always be one (1).

In the event that either the Class A Shareholder or the Class B Shareholder ceases to be a Shareholder, the Class A Shareholder and the Class B Shareholder undertake to take any and all actions required to cause the Managers proposed by them for appointment to resign from their position. Otherwise, they undertake to serve a written notice to the Company to convene a General Meeting to this effect.

Additionally, in the event of an event of default under the Shareholders Agreement (as described under Article 16 of the Partnerships articles of association) and in accordance with its terms, the defaulting Shareholder and its Managers may not be permitted to vote in accordance with the terms therein.

Art. 13. Meetings of the Board. All meetings of the Board shall take place in Luxembourg.

Unless otherwise agreed among the Managers, the Managers shall meet at least four (4) times a year at three (3) monthly intervals and within thirty (30) days of the end of each financial year and half financial year of the Partnership.

Any of the Managers may request a meeting of the Board by providing at least ten (10) Business Days' notice to the other Managers (except that the Managers may by Unanimous Consent agree to shorter notice). Each notice of a meeting of the Board shall (unless the Managers by Unanimous Consent agree otherwise) (i) specify a reasonably detailed agenda (ii) be accompanied by relevant papers and (iii) be sent to all Managers (whether or not they are required for the quorum) by first class post or fax or by e-mail.

A Chairman shall alternate between the Managers appointed by each of the Shareholders, on a six (6)-month basis. The Chairman at a meeting of the Board shall not have a second or casting vote.

The Chairman may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

Ad-hoc telephone discussions between the Managers may take place to facilitate the decision making process provided that any such discussions shall be followed up by e-mail confirmation to all the Managers setting out the matters discussed and conclusions reached. For the avoidance of doubt, such ad-hoc discussions shall not constitute resolutions of the Company acting in its quality of general partner of the Partnership.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members including at least one (1) Class A Manager and at least one (1) Class B Manager is present and/or represented (in person, via video or audio conference or proxy), save in relation to a meeting convened with respect to the matters in this article 13 paragraph 9 below, when the Class B Manager shall not be required for a quorum.

The Class B Manager shall not participate in any vote in connection with (i) any matters addressing any amendment, termination or enforcement of the hotel leases (including any litigation or arbitration) in accordance with their respective terms (inter alia, taking into account any grace periods or dispute mechanism thereunder) entered between a direct or indirect subsidiary of the Partnership and any direct or indirect subsidiary of the shareholder having nominated the Class B Manager, all as may be described in a Shareholders Agreement; and (ii) the disposal of the entirety of a major investment made by a direct or indirect subsidiary of the Partnership after the first Relevant Day after the period of five (5) years after the acquisition of such investment as further set forth in any Shareholders Agreement, provided however that in any event the Class B Manager shall receive notice of and shall be permitted to attend such meeting of the Board and make representations.

A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law.

At a meeting of the Board, each Manager has one vote (with Managers participating by video or audio conference or proxy, if any, being deemed present and entitled to vote).

Subject to article 15 herein and any Shareholders Agreement, a resolution is passed if more votes are cast for it than against it (with Managers participating by video or audio conference or proxy, if any, being deemed present and entitled to vote).

Any resolution signed by all Managers, shall be treated as a properly executed Managers resolution and valid for all practical matters, and shall be viewed as having been resolved in lieu of a properly convened Meeting.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two (2) Managers.

Art. 15. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to manage the business of the Company, to manage, maintain, supervise and exploit the assets of the Partnership and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles (especially in article 12 hereof) to the Shareholders fall within the competence of the Board.

Subject to any provision in the Shareholders Agreement, any action in respect of the following matters relating to the Partnership, any direct or indirect Subsidiary of the Partnership or any matters addressing any Hotels (or any such analogous matters, all as defined in a Shareholders Agreement) shall be taken with the Unanimous Consent of the Managers:

- (a) the appointment or removal of the auditors of the Partnership;
- (b) the appointment or removal of the accountants of the Partnership;
- (c) any change to the accounting policies or accounting reference date of the Partnership;
- (d) the entry into of any joint venture, partnership or funding arrangement (including any additional or replacement loan or facilitation agreements and any refinancing of the loans granted to the Partnership and any direct or indirect subsidiary of the Partnership);
- (e) any transaction between the Partnership and a limited partner of the Partnership or Affiliate or Affiliate of such limited partner not contemplated in or required by any Shareholders Agreement or any business plan mentioned therein, if any, (provided however that this shall not apply to any inter group transactions related to certain centralized services to be provided by Affiliates of the Class B Shareholders to any operating companies as contemplated under any hotel leases in accordance with a Shareholders Agreement);
- (f) the acquisition by the Partnership or the Company of any assets or property at a total cost (per transaction) of more than two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) (exclusive of value added tax), specifically excluding any capex or F,F&E investments in accordance with the Leases (all as defined in the Shareholders Agreement).
- (g) payments of distributions at the Company's and the Partnership's level (which in any event shall be in accordance with the distribution policy and waterfall provisions contained in any Shareholders Agreement);
- (h) the commencement or settlement of any litigation, arbitration or other proceedings on behalf of the Partnership;
- (i) the grant of any guarantee or indemnity by the Partnership;
- (j) the making of any loan or payment (other than payments originating from Emergency Funding (as defined in the Shareholders Agreement) and for the purpose thereof) by the Partnership or the Company in an amount greater than two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) or the entry into any contract or commitment under which the Partnership or the Company may incur costs greater than two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) per contract (exclusive of value added tax);
- (k) The sale by the Partnership, or any of its Affiliates, during the Lock-in Period (as defined in the Shareholders Agreement), of any interests in the Partnership, QMH, the Property Companies; or any asset of the Partnership, QMH, or any of the Property Companies (all as defined in the Shareholders Agreement).
- (l) The sale by the Partnership, or any of its Affiliates, following the Lock-in Period of part-only (i.e. not the whole) of: any Subsidiary; or the Property Companies or the Hotels (all as defined in the Shareholders Agreement).
- (m) any other special majority matters, if any, that are contained in a Shareholders Agreement.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint any Manager (délégué à la gestion journalière) who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a Class A Manager and a Class B Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

Art. 18. Liability of the Manager(s). The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 19. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any, and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on March twenty-ninth (29th) of each year and ends on March twenty-eighth (28th) of the following year.

Art. 21. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 22. Distributions. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board that items (i) and (ii) above have been satisfied;

(iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 23. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles or the Shareholders Agreement shall be determined in accordance with the Law.

The Shareholders are also parties to the Shareholders Agreement and by holding interests in the Company acknowledge and agree that (i) all the provisions of the Shareholders Agreement are hereby incorporated by reference into the Articles and are accordingly directly applicable to the Shareholders and that (ii) if any provision of the Articles conflicts with any provision of the Shareholders Agreement, the provisions of the Shareholders Agreement shall prevail as between the Shareholders.

Sixth Resolution:

The Meeting resolves to designate Mr. Bakary Sylla and Mr. Robert Kimmels, previously appointed as Managers of the Company, as Class A Managers of the Company, effective as of the date of the Meeting for an undetermined period of time.

Seventh Resolution:

The Meeting resolves to appoint (i) Ms. Martina Schuemann as new Class A Manager of the Company, effective as of the date of the Meeting for an undetermined period of time and (ii) Mr. Ole Marquardt as new Class B Manager of the Company, effective as of the date of the Meeting for an undetermined period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing parties, who are known to the undersigned notary by their surnames, names, civil status and residence, the said appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un du mois de mars, par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de LF Hotels Acquico II (GP) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 175.057 et ayant un capital social de vingt mille euros (EUR 20.000,-) (la Société). La Société a été constituée le 1^{er} février 2013 suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 18 février 2013 suivant un acte de Maître Paul Decker, prénommé, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1) Leopard Germany Holding Hotels S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 155.841 et ayant un capital social de vingt mille euros (EUR 20.000,-) (Leopard), représentée par Bakary Sylla, agissant en sa qualité de gérant,

ici représenté par Ole Marquardt, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le [date]; et

2) LF Hotels Acquico IV S.C.S., une société en commandite simple constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 175.707 (LFHA), représentée par LF Hotels Acquico IV (GP) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 175.707 et ayant un capital social de vingt mille euros (EUR 20.000,-) en qualité d'associé commandité, représentée par Ole Marquardt, en qualité de gérant unique.

Les parties comparantes mentionnées aux points un (1) et deux (2) ci-dessus sont les associés actuels de la Société et sont désignés ci-après comme les Associés.

Les Associés, représentés tels que décrits ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que cent (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société d'un montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-) sont dûment représentées à cette Assemblée, laquelle est partant régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Modification de l'objet social de la Société et de l'article deux (2) des statuts de la Société (les Statuts) qui, sera renuméroté comme article trois (3) et qui dans la version française des statuts modifiés et refondus telle qu'adoptée sous le point cinq (5) ci-dessous, aura la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet Social.** La Société sera désignée et agira en tant qu'associé commandité de la SCS.

L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, titres de créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de titres représentatifs de dette ou de capital.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres représentatifs de dette ou de capital de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.»

3. Conversion des parts sociales existantes de la Société en soixante-quinze (75) parts sociales de catégorie A et vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) chacune et modification de l'article six (6) des Statuts.

4. Raccourcissement du premier exercice social au 28 mars 2013 et modification de l'article vingt (20) des Statuts pour aligner en conformité les exercices sociaux subséquents de la Société.

5. Refonte et renumérotation des Statuts dans leur intégralité et, dans la mesure nécessaire, insertion et modification de titres dans les Statuts.

6. Désignation de M. Bakary Sylla et M. Robert Kimmels, précédemment nommés en tant que Gérants de la Société, en tant que Gérants de Catégorie A de la Société, avec prise d'effet à la date de l'Assemblée pour une durée indéterminée.

7. Nomination de (i) Mme Martina Schuemann en tant que nouveau Gérant de Catégorie A de la Société, avec prise d'effet à la date de l'Assemblée pour une durée indéterminée et (ii) M. Ole Marquardt en tant que nouveau Gérant de Catégorie B de la Société, avec prise d'effet à la date de l'Assemblée pour une durée indéterminée.

8. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première Résolution:

La totalité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés présents se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué avant l'Assemblée.

Deuxième Résolution:

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et l'article deux (2) des Statuts qui sera renuméroté en article trois (3) et qui dans la version française des statuts modifiés et refondus telle qu'adoptée sous la Cinquième Résolution ci-dessous, aura la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet Social.** La Société sera désignée et agira en tant qu'associé commandité de la SCS.

L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, titres de créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de titres représentatifs de dette ou de capital.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres représentatifs de dette ou de capital de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière,

des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.»

Troisième Résolution:

L'Assemblée décide de convertir les parts sociales existantes de la société en soixante-quinze (75) parts sociales de catégorie A et vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) chacune, qui sont détenues comme suit:

Leopard: soixante-quinze (75) parts sociales de catégorie A; et

LFHA: vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie B.

L'Assemblée décide en outre de modifier l'article six (6) des Statuts, qui aura la formulation reflétée dans la version française de l'article six (6) des statuts modifiés et refondus telle qu'adoptée sous la Cinquième Résolution.

Quatrième Résolution:

L'Assemblée décide d'écourter le premier exercice social au 28 mars 2013 et de modifier l'article vingt (20) des Statuts pour aligner en conformité les exercices sociaux subséquents de la Société, qui aura la formulation reflétée dans la version française de l'article vingt (20) des statuts modifiés et refondus telle qu'adoptée sous la Cinquième Résolution.

Cinquième Résolution:

L'Assemblée décide de refondre et de renuméroter les Statuts dans leur intégralité et dans la mesure nécessaire, d'insérer ou modifier les titres dans les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions. Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Affilié	signifie, en relation à toute personne ou entité: (a) toute autre personne ou entité qui directement ou indirectement Contrôle, est Contrôlée par ou avec laquelle est sous Contrôle commun, cette personne ou entité; ou (b) toute autre personne qui est un dirigeant, gérant ou associé de cette personne ou entité; ou (c) en relation avec toute personne physique, l'époux(se), partenaire domestique, veuve, veuf, mère, père, grand-mère, grand-père, descendant linéaire (y compris les descendants adoptifs ou dépourvus de liens de sang) de cette personne ou son frère ou sa soeur (Personne Qualifiante) et les administrateurs de tout trust dont une Personne Qualifiante est susceptible d'être bénéficiaire; ou (d) en relation avec toute entité, une entité qui détient cette entité (Entité Holding) ou une filiale de cette entité ou une filiale de l'Entité Holding.
Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les Associés de Catégorie A et les Associés de Catégorie B enregistrés dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associés de Catégorie A	signifie les personnes détentrices de Parts Sociales de Catégorie A, et Associé de Catégorie A signifie n'importe lesquelles d'entre elles.
Associés de Catégorie B	signifie les personnes détentrices de Parts Sociales de Catégorie B, et Associé de Catégorie B signifie n'importe lesquelles d'entre elles.
Conseil	signifie le conseil de gérance de la Société.
Consentement Unanime	signifie le consentement de tous les Gérants, tel que prouvé par une résolution signée par tous les Gérants.
Contrôle	signifie le pouvoir d'une personne ou entité, de, directement ou indirectement, diriger effectivement les affaires de l'entité en question conformément aux souhaits de cette personne ou entité; incluant, sans déroger aux généralités susmentionnées:

	(a) au moyen de la détention ou du contrôle effectif (direct ou indirect) de plus de cinquante et un pour cent (51%) des droits de vote de l'entité en question; ou (b) la possibilité de nommer ou démettre des dirigeants ou gérants de l'entité en question qui détiennent une majorité des droits de vote; ou (c) tout autre arrangement ayant en pratique le même effet qu'(a) et (b) ci-dessus.
Gérants	signifie le(s) Gérant(s) de Catégorie A et le(s) Gérant(s) de Catégorie B, et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant de Catégorie A	signifie les personnes nommées par l'Assemblée Générale sur proposition des Associés de Catégorie A conformément à l'article 12.
Gérant de Catégorie B	signifie les personnes nommées par l'Assemblée Générale sur proposition des Associés de Catégorie B conformément à l'article 12.
Jour de Référence	signifie soit le 15 février, le 15 mai, le 15 août ou le 15 novembre.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié) pendant laquelle les banques au Royaume-Uni, en Allemagne et au Luxembourg sont généralement ouvertes pour des opérations bancaires non-automatisées.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Pacte d'Actionnaires	signifie l'accord de joint-venture conclu par les Associés, la Société et la SCS en date du 21 mars 2013, tel que changé, complété ou modifié de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B, et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Catégorie A	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) chacune, et Part Sociale de Catégorie A signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Catégorie B	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) chacune, et Part Sociale de Catégorie B signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
RCS	signifie le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg).
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
SCS	Signifie LF Hotels Acquico II S.C.S., une société en commandite simple constituée selon les lois du Luxembourg.
Société	signifie LF Hotels Acquico II (GP) S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est «LF Hotels Acquico II (GP) S.à r.l.». La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

Art. 3. Objet Social. La Société sera désignée et agira en tant qu'associé commandité de la SCS.

L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, titres de créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de titres représentatifs de dette ou de capital.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres représentatifs de dette ou de capital de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil.

Le Conseil a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-), représenté par soixante-quinze (75) Parts Sociales de Catégorie A et vingt-cinq (25) Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social souscrit de la Société correspondante.

Art. 8. Restrictions de cessions. Un Associé ne peut vendre, céder, transférer, échanger, mettre en gage, nantir ou autrement disposer de ses Parts Sociales, directement ou indirectement, à moins que (i) ce transfert est inscrit dans le registre des Associés, (ii) est effectué en conformité avec les Statuts et le Pacte d'Actionnaires et (iii) le cessionnaire accepte de devenir partie au Pacte d'Actionnaires et de signer tout autre document qui peut être nécessaire pour devenir partie au Pacte d'Actionnaires.

Nonobstant l'article 24 alinéa 2 ci-dessous, les restrictions de cessions prévues dans les statuts et/ou dans le Pacte d'Actionnaires ne s'appliquent pas à toute cession de Parts Sociales par voie de réalisation (totale ou partielle) d'un nantissement créé sur les Parts Sociales.

Sous réserve des dispositions du précédant alinéa, l'Associé doit transférer ses Parts Sociales conformément à toute disposition du Pacte d'Actionnaires exigeant un tel transfert (y compris, mais sans s'y limiter, toute disposition de droit de premier refus, droit de sortie totale (tag-along) et droit de sortie conjointe (drag-along) qui y est énoncée - ainsi que dans l'hypothèse d'un cas de défaut en vertu de la clause 25.1 du Pacte d'Actionnaires pour lequel le prix de transfert sera réduit, tel que décrit dans le Pacte d'Actionnaires).

Toute prétendue cession de Parts Sociales autre que conformément au Pacte d'Actionnaires et des Statuts sera considérée comme nulle et non avenue, et le Conseil ne mentionnera pas dans le registre des Associés tout changement dans la propriété de Parts Sociales suite à un tel transfert.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux activités de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale annuelle, le premier lundi de septembre de chaque année à 11.30 heures du matin. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doit/doivent être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 11. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant (ii) du/des commissaire(s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Le quorum pour l'Assemblée Générale est atteint à condition qu'il y ait au moins un Associé de Catégorie A et un Associé de Catégorie B (participant en personne, par conférence vidéo ou audio ou par procuration), sauf dans le cadre d'une Assemblée Générale qui serait convoquée pour l'un des sujets décrits dans le neuvième paragraphe de l'article 13 ci-dessous, auquel cas le vote d'un Associé de Catégorie B ne sera pas nécessaire pour le quorum.

Sous réserve de dispositions du Pacte d'Actionnaires ainsi que des Statuts, les résolutions devant être adoptées en Assemblée Générale seront prises par des Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts ainsi que les droits attachés aux Parts Sociales peuvent être modifiés par le consentement unanime des Associés.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

Art. 12. Administration. La Société est administrée par un Conseil qui est composé de Gérant(s) de Catégorie A et de Gérant(s) de Catégorie B. Il ne peut être nommé d'autre Gérant qu'un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B.

L'Associé de Catégorie A peut proposer au moins trois (3) Gérants de Catégorie A parmi lesquels l'Assemblée Générale en nommera trois (3). L'Associé de Catégorie B peut proposer au moins un (1) Gérant de Catégorie B parmi lesquels l'Assemblée Générale en nommera un (1).

L'Associé de Catégorie A ou l'Associé de Catégorie B peuvent proposer à l'Assemblée Générale de révoquer leurs Gérants respectifs (de sorte que l'Associé de Catégorie A puisse proposer de révoquer les Gérants A, et que l'Associé de Catégorie B puisse proposer de révoquer le Gérant B, mais pas autrement) en délivrant une notification écrite à la Société pour convoquer une Assemblée Générale à cet effet. L'Associé en question pourra, selon les termes de cet article 12, nommer un Gérant remplaçant, étant entendu que le nombre maximum de Gérants A qui peut être proposé pour nomination par l'Associé de Catégorie A sera toujours de trois (3) et que le nombre maximum de Gérants B qui peut être proposé pour nomination par l'Associé de Catégorie B sera toujours d'un (1).

Dans l'hypothèse où l'Associé de Catégorie A ou l'Associé de Catégorie B cesserait d'être Associé, l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B s'engagent à prendre toute mesure nécessaire pour que les Gérants dont la nomination a été proposée par eux démissionnent de leur poste. Autrement, ils s'engagent à délivrer une notification écrite à la Société pour convoquer une Assemblée Générale à cet effet.

En outre, dans l'hypothèse d'un cas de défaut au Pacte d'Actionnaires (tel que décrit à l'article 16 des statuts de la SCS) et selon ses dispositions, l'Associé faisant ainsi défaut et ses Gérants peuvent ne pas être autorisés à voter suivant les dispositions y incluses.

Art. 13. Réunions du Conseil. Toutes les réunions du Conseil se tiennent à Luxembourg.

A moins que les Gérants n'en décident autrement, les Gérants se réunissent au moins quatre (4) fois par an à trois (3) mois d'intervalle et dans les trente (30) jours de la fin de chaque année financière et semestre de la SCS.

Tout Gérant peut demander la tenue d'une réunion du Conseil en la notifiant aux autres Gérants au moins dix (10) Jours Ouvrables en avance (excepté si les Gérants acceptent par Consentement Unanime une notification d'un délai plus court). Chaque notification de réunion du Conseil doit (sauf si les Gérants par Consentement Unanime ne le décident autrement) (i) contenir un agenda raisonnablement détaillé (ii) être accompagnée des pièces d'intérêt et (iii) être envoyée à tous les Gérants (que leur présence soit requise pour le quorum ou pas) par lettre recommandée ou fax ou e-mail.

Un Président devra alterner entre les Gérants nommés par chaque Associé, sur une base de six (6) mois. Le Président lors d'une réunion du Conseil n'a pas de seconde voix ou de voix prépondérante.

Le Conseil peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Des discussions téléphoniques ad-hoc entre les Gérants peuvent être organisées afin de faciliter le processus décisionnel étant entendu que de telles discussions doivent être suivies d'une confirmation par e-mail envoyée à tous les Gérants relatant les sujets discutés et les conclusions atteintes. Pour éviter toute confusion, de telles discussions ad-hoc ne constituent pas des résolutions de la Société agissant en sa qualité d'associé commandité de la SCS.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres dont au moins un (1) Gérant de Catégorie A et au moins un Gérant de Catégorie B est présente et/ou représentée et au moins un (1) Gérant de Catégorie A et au moins un (1) Gérant de Catégorie B est présent et/ou représenté (en personne, par conférence vidéo ou audio ou par procuration), sauf dans le cas d'une réunion convoquée au sujet d'un point figurant dans cet article 13 paragraphe 9 ci-dessous, quand la présence d'un Gérant de Catégorie B n'est pas requise pour constituer un quorum.

Un Gérant de Catégorie B ne peut prendre part à aucun un vote en rapport avec (i) toute affaire relative à toute modification, résiliation ou l'exécution de baux hôteliers (y compris toute procédure contentieuse ou d'arbitrage) conformément à leurs termes respectifs (entre autres, prenant en compte tous délais de grâce ou mécanisme de résolution des différends) conclu avec une filiale directe ou indirecte de la SCS ainsi que toute filiale directe ou indirecte de l'associé ayant nommé le Gérant de Catégorie B, le tout comme décrit le cas échéant dans le Pacte d'Actionnaires et (ii) la disposition ou vente de l'ensemble d'un investissement majeur fait par une filiale directe ou indirecte de la SCS, suite au premier Jour de Référence après la période de cinq (5) ans suivant l'acquisition de cet investissement comme plus amplement décrit dans le Pacte d'Actionnaires, à condition cependant qu'en toute hypothèse un Gérant de Catégorie B reçoive notification et soit autorisé à participer à une telle réunion du Conseil et à y prendre la parole.

Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi.

Lors d'une réunion du Conseil, chaque Gérant a une voix (et les Gérants participant par conférence vidéo ou audio ou par procuration, le cas échéant, sont considérés comme présents et ont le droit de voter).

Sous réserve des dispositions de l'article 15 ci-après ainsi que celles du Pacte d'Actionnaires, une résolution est adoptée si plus de votes sont émis en faveur de celle-ci que de votes contre celle-ci (et les Gérants participant par conférence vidéo ou audio ou par procuration, le cas échéant, sont considérés comme présents et ont le droit de voter).

Toute résolution signée par tous les Gérants, sera traitée comme une résolution des Gérants dûment signée et valide en tout point, et sera vue comme ayant été prise en lieu et place d'une réunion dûment convoquée.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou deux (2) Gérants.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société, pour gérer, opérer, superviser et exploiter les actifs de la SCS et pour autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts (particulièrement à l'article 12 ci-dessus) aux Associés sont de la compétence du Conseil.

Sous réserve des stipulations du Pacte d'Actionnaires, toute action relative aux points suivants ayant trait à la SCS, à toute Filiale directe ou indirecte de la SCS ou tout autre point en rapport avec des Hôtels (ou tout autre point analogue, le tout comme défini dans le Pacte d'Actionnaires) requiert le Consentement Unanime des Gérants:

- (a) la nomination ou révocation des commissaires ou réviseurs de la SCS;
- (b) la nomination ou révocation des comptables de la SCS;
- (c) tout changement de pratiques comptables ou de date de référence comptable de la SCS;
- (d) la conclusion de toute joint-venture, partenariat ou accord de financement (y compris tout contrat de prêt ou de facilitation additionnel ou de remplacement et tout refinancement des prêts consentis à la SCS et toute filiale directe ou indirecte de la SCS);
- (e) toute transaction entre la SCS et un associé commanditaire de la SCS ou Affilié ou Affilié de cet associé commanditaire qui ne serait pas envisagé ou requis par le Pacte d'Actionnaires ou tout business plan y étant mentionné, le cas échéant (à condition cependant que cela ne s'appliquera pas à toute transaction inter groupe ayant trait à certains services centralisés que les Affiliés de l'Associé de Catégorie B vont fournir aux sociétés opérationnelles comme envisagé dans tous baux hôteliers, en accord avec le Pacte d'Actionnaires);
- (f) l'acquisition par la SCS ou la Société de tout avoir ou propriété d'un coût total (par transaction) de plus de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) (hors TVA), en excluant en particulier tout capex ou investissements F,F&E conformément aux Contrats de Location (le tout tel que défini par le Pacte d'Actionnaires);
- (g) des paiements de distributions au niveau de la Société et de la SCS (qui dans tous les cas doivent respecter les règles de distributions et les dispositions en cascade figurant dans le Pacte d'Actionnaires);
- (h) l'initiation ou le règlement de toute procédure contentieuse, d'arbitrage ou autre pour le compte de la SCS;
- (i) l'émission de toute garantie ou indemnité par la SCS;
- (j) l'octroi de tout prêt ou de paiement (autres que les paiements provenant de Fonds d'Urgence (telle que définie dans le Pacte d'Actionnaires) et l'objectif de ceux-ci) par la SCS ou la Société d'un montant supérieur à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000 -) ou la conclusion de tout contrat ou engagement en vertu duquel la SCS ou la Société sera susceptible de supporter des coûts supérieurs à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000, -) par contrat (hors TVA);
- (k) la vente par la SCS, ou d'une de ses Affiliées, au cours de la Période d'Indisponibilité (telle que définie dans le Pacte d'Actionnaires), de toute participation dans la SCS, QMH, les Sociétés Immobilières, ou tout avoir de la SCS, QMH, ou n'importe laquelle des Sociétés Immobilières (le tout tel que défini par le Pacte d'Actionnaires).
- (l) la vente par la SCS, ou d'une de ses Affiliées, à la suite de la Période d'Indisponibilité d'une partie seulement (i.e. non la totalité) de: une Filiale ou des Sociétés Immobilières ou des Hôtels (le tout tel que défini par le Pacte d'Actionnaires).
- (m) toute autre question majeure, le cas échéant, apparaissant dans le Pacte d'Actionnaires.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un Gérant (délégué à la gestion journalière), qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par les signatures d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

Art. 18. Responsabilité du ou des Gérants. Le ou les Gérants ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes. Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le ou les commissaires aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le ou les commissaires aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le vingt-neuf (29) mars de chaque année et se termine le vingt-huit (28) mars de l'année suivante.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil dresse des comptes intermédiaires;
- (ii) les comptes intermédiaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés ou par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

Art. 23. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les Statuts ou le Pacte d'Actionnaires seront tranchées conformément à la Loi.

Les Associés sont également parties au Pacte d'Actionnaires et par la détention de Parts Sociales reconnaissent et acceptent que (i) toutes les dispositions du Pacte d'Actionnaires sont incorporés par renvoi dans les Statuts et sont en conséquence directement applicables aux Associés et que (ii) si une disposition des Statuts est en conflit par rapport à une disposition du Pacte d'Actionnaires, les dispositions du Pacte d'Actionnaires prévaudront entre les Associés.

Sixième Résolution

L'Assemblée décide de désigner M. Bakary Sylla et M. Robert Kimmels, précédemment nommés en tant que Gérants de la Société, en tant que Gérants de Catégorie A de la Société, avec prise d'effet à la date de l'Assemblée pour une durée indéterminée.

Septième Résolution

L'Assemblée décide de nommer (i) Mme Martina Schuemann en tant que nouveau Gérant de Catégorie A de la Société, avec prise d'effet à la date de l'Assemblée pour une durée indéterminée et (ii) M. Ole Marquardt en tant que nouveau Gérant de Catégorie B de la Société, avec prise d'effet à la date de l'Assemblée pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, lesdites parties comparantes ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Sylla, Marquardt, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 mars 2013. Relation: RED/2013/441. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 26 avril 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014044692/1033.

(140050994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Clausen 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 141.436.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2014045093/12.

(140051944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Clifter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 74.830.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 25 mars 2014 que M. Thierry TRIBOULOT, administrateur depuis le 4 juin 2013, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014045114/12.

(140051776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Colorado Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.932.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014045117/12.

(140052340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

AXA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1479 Luxembourg, 1, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 35.944.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 19 septembre 2013 à 11H au siège social de la société

Actualisation des données d'un administrateur

Les membres du conseil d'Administration actent le changement d'adresse privée de Monsieur André PRUM, administrateur, à savoir:

41 Allée Saint Hubert à L-8138 BRIDEL.

Luxembourg, le 18/03/2014.

Pour extrait conforme

Marie-Hélène MASSARD

Administratrice Déléguée

Référence de publication: 2014045042/16.

(140051796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

BPR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.998.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045076/9.

(140052330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

BPR Mezzco Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.994.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045077/9.

(140052328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Crèche Zoé et Soso Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 104, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 162.720.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045100/9.

(140051729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Crèche Zoé et Soso Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 104, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 162.720.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045101/9.

(140051730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.
